

## « Environnement et travail : quelles relations ? »

Les relations entre « environnement » et « travail » sont complexes. D'un côté, elles sont marquées par une forte conflictualité. Ainsi, l'impact sur les ressources naturelles, sur le changement climatique ou encore sur la santé peut conduire à la remise en cause de la croissance économique et particulièrement celle de l'emploi industriel. De l'autre, ces relations stimulent la réflexion sur les modes de consommation et de production, sur les organisations productives, sur la responsabilité des acteurs privés et publics, des administrations aux entreprises... Cette ambivalence n'est pas nouvelle. Mais elle s'est singulièrement intensifiée par une raréfaction des ressources naturelles à l'échelle mondiale entraînant une vulnérabilité accrue des hommes et de leur environnement. C'est pourquoi, il importe de comprendre par de nouvelles recherches pluridisciplinaires comment cette ambivalence se construit, se transforme, se régule (...) dans de nouveaux espace-temps.

Pour certains, l'importance des enjeux environnementaux transcenderait les rapports de force qui façonnent théoriquement le rapport de travail salarié. Dans une perspective de développement durable, cela obligerait toute économie formelle ou informelle reposant encore largement sur le travail à arbitrer financièrement entre le social et l'environnemental, ce choix étant particulièrement contraint en période de crise. Si une approche par la conciliation semble difficile, c'est sans doute parce que les préoccupations en matière d'environnement et de travail traduisent des représentations d'intérêts et des conflits d'intérêts divergentes. Ces préoccupations peinent d'ailleurs à s'inscrire dans les décisions des organisations, y compris dans la décision publique, qui les perçoivent essentiellement en termes de contraintes ou de coût.

De nouveaux comportements méritent toutefois d'être interrogés en ce qu'ils permettent d'explorer les possibilités d'une régulation plus satisfaisante des conséquences environnementales des activités productives humaines. C'est le cas notamment lorsque l'entreprise faisant de l'environnement un facteur de développement, associe démarches environnementale et sociale à son image par le biais d'un label (public/privé). Des voies de régulation complexes non juridiques des conflits d'accès aux ressources environnementales ou des atteintes environnementales méritent d'être étudiées d'un point de vue pluridisciplinaire. Comment évaluer l'impact économique et financier de ces initiatives, ou encore la nature et la portée juridiques de ces instruments ? Comment se développe une responsabilité environnementale et, plus largement sociétale des entreprises eu égard à l'émergence d'acteurs nouveaux sur la scène du droit et plus largement dans l'agora politique et économique des acteurs ?

Les États ne sont pas complètement absents de ces mécanismes de régulation, réservant ainsi au droit une place aux côtés d'autres formes de régulation. S'ils participent en effet à l'élaboration de nouveaux instruments (norme ISO 26000), voire à leur mise en œuvre, ils continuent cependant de recourir à des instruments juridiques classiques tels que la fiscalité verte ou la responsabilité civile, administrative ou pénale des acteurs tandis qu'ils s'approprient dans le même temps des

outils habituellement mobilisés par des acteurs privés (étiquetage environnemental,...). On observe également l'introduction dans les procédures de marchés publics de critères environnementaux et/ou sociétaux. Dans tous les cas, l'État est conduit à mettre en œuvre de nouvelles articulations entre acteurs publics et privés.

Envisager le couple « travail et environnement » selon ces prémices requiert de s'intéresser à la manière dont les sciences dans leur diversité abordent les intérêts en présence et le jeu des acteurs autour des questions suivantes dont la liste n'est pas exclusive.

### **1. Techniques, organisation du travail et environnement**

Que nous enseigne l'histoire des sciences et techniques sur les rapports environnement/travail ? Quels risques et/ou opportunités constituent la destruction des emplois industriels et corrélativement la création possible d'emplois verts ? Comment les organisations s'emparent-elles de cette réalité et de cette perspective ?

### **2. Santé-sécurité au travail et enjeux environnementaux**

Le travail transforme l'environnement et impacte par conséquent la santé humaine, ce qui génère de nouveaux risques, de nouvelles formes de pénibilités et de stress. Comment les opérateurs économiques de la santé réagissent-ils à cette problématique ?

### **3. Organisation de la production et territoires**

Il s'agira d'envisager ici les relations travail/environnement sous un angle sectoriel. Assiste-t-on à de nouvelles formes de redéfinition des territoires sous la pression des contraintes environnementales et professionnelles ? Comment l'implantation des activités productives façonne-t-elle l'implantation des populations et génèrent-elles des mouvements migratoires ? Comment les migrations environnementales sont-elles provoquées et, le cas échéant, exploitées par les filières ?

### **4. Responsabilités et risques**

Il s'agira notamment de s'interroger sur le lien entre la prévention des risques et les régimes de responsabilité. Se pose par exemple la question du coût environnemental des risques majeurs et de leur assurabilité. Comment se concrétise et se réalise effectivement le principe de précaution ? Quel coût environnemental pour les NTIC ?

### **5. Relations professionnelles, mouvements sociaux et conflits**

Quels positionnements (adaptation-résistance) les acteurs et les organisations institutionnelles et non institutionnelles adoptent-ils ? Quels rôles pour les instances de représentation du personnel dans l'entreprise, les organisations syndicales et les ONG ? Quelle peut être leur implication dans

la gestion des tensions, des conflits d'intérêts et dans le dialogue social voire sociétal engendrés par les relations entre environnement et travail ?